GUERVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DÉPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement de Mantes-la-Jolie | Canton de Bonnières-sur-Seine
Mairie de Guerville | 4 place de la mairie | 78930 Guerville
01 30 42 63 22 | mairie.guerville@guerville.org | www.guerville.fr

ARRETE 2026\98
PORTANT RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION RUE DES CLOS FOURS - GUERVILLE

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu, la demande de la SOGEA IDF représentée par M. HOOH Jean Gabin - 11 rue des Buissons aux Fraises à MASSY France (91300) - courriel : jean-gabin.hooh@vinci-construction.com - Tél. : 06 22 71 54 77

Considérant la nécessité de réaliser des micropieux et massifs le long des voies SNCF sur 70m de la Rue des Clos Fours - 78930 GUERVILLE ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants, de réglementer temporairement la circulation ;

ARRÊTE

Article 1 – Objet des travaux

La société SOGEA IDF est autorisée à réaliser des micropieux et massifs le long des voies SNCF sur 70m de la Rue des Clos Fours - 78930 GUERVILLE (Yvelines) ;

Article 2 – Dates des travaux

Les travaux se dérouleront à partir du **Lundi 21 septembre 2026 pour une période de Cent Cinq (105) jours** ;

Article 3 – Réglementation de la circulation

Pendant la durée des travaux, la chaussée sera rétrécie à 2.80m de largeur de voie avec mise en place de feux tricolores et/ou hommes trafics.

La limitation de vitesse sera réduite à 30kms/h sur la section concernée ;

Article 4 - Signalisation

La société SOGEA IDF est tenue d'installer et d'entretenir les panneaux de signalisation en amont et en aval du chantier ;

L'entreprise chargée des travaux devra mettre en place et maintenir une signalisation réglementaire conforme à la législation en vigueur, de jour comme de nuit ;

GUERVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DÉPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement de Mantes-la-Jolie | Canton de Bonnières-sur-Seine
Mairie de Guerville | 4 place de la mairie | 78930 Guerville
01 30 42 63 22 | mairie.guerville@guerville.org | www.guerville.fr

Article 5 – Recours

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 6 – Affichage

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux des travaux par le pétitionnaire 48h avant de le démarrage des travaux ;

Article 7 – Exécution

Monsieur le Maire, la Gendarmerie, l'entreprise intervenante et les services compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :
SOGEA IDF
La Gendarmerie de Septeuil
Services techniques

Fait à Guerville, le 18 septembre 2026,
Pour le Maire et par délégation,
Ludovic BONNET

MAIRIE de GUERVILLE (Yvelines)